

SLS et enquête d'occupation sociale 2026

Après avoir rendu le SLS obligatoire à partir de 20 % de dépassement des plafonds de ressources, le gouvernement a fixé réglementairement les paramètres de calcul et la loi ALUR est venue compléter le dispositif.

L'enquête relative à l'occupation du parc social est devenue biennale, mais elle est distincte de l'enquête annuelle (périodicité, champ d'application, sanctions).

Les impacts de la loi Égalité et Citoyenneté et la loi ELAN seront passés en revue.

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

Durée
7 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION 90%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

PUBLIC

Responsable de service, Agent de gestion locative, Responsable d'agence, Responsable financier et comptable, Agent administratif participant à l'application du SLS et/ou chargé de l'information des locataires.

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les participants mettront en oeuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports sur le cadre législatif et réglementaire et de nombreux cas pratiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

Objectifs pédagogiques

- Distinguer les apports de la loi Égalité & Citoyenneté et ELAN ;
- Repérer le champ d'application du SLS et de l'enquête d'occupation sociale
- Identifier les immeubles soumis au SLS ;
- Déterminer les catégories de ménages et les plafonds applicables ;
- Maîtriser le calcul du SLS

E-start : ****Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.****

E-Coach : ****Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel****

Programme de la formation

1. Introduction

- Les apports de la loi Égalité & Citoyenneté et de la Loi ELAN
- Les nouveautés à compter du 01.01.2019

2.Champ d'application du SLS : exclusions

- Liées au logement
- Liées au financement
- Liées à la localisation
- Liées aux bénéficiaires
- Prévues dans PLH

3. Appréciation du dépassement de plafond de ressources

- Plafonds applicables
- Catégorie de ménages
- Ressources à prendre en compte
- Baisse de revenus
- Changement de situation familiale en cours d'année

4. Modalités de calcul du SLS

- Coefficient de dépassement : barème national
- Surface prise en compte
- Règle de plafonnement / Ordonnance du 15 mai 2019

5.Enquête annuelle SLS

- Procédure
- Sanction en cas de non réponse
- SLS forfaitaire
- Perte du droit au maintien dans les lieux

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 750 € (TVA 20%)

**Tarif spécial inscription 1 mois avant :
-10%**

sont inclus : les supports pédagogiques (en
présentiel : les petits-déjeuners les repas et
pauses-café)

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation
de handicap, ou toute question liée à
l'accessibilité de nos formations, n'hésitez
pas à contacter notre référent handicap
Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou
cboukris@habitat-social.com

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide
d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

15/09/2026 au 15/09/2026

